RÈGLEMENT DE LA ROAZHON RUN © 10km

Article 1 : Le Stade Rennais Athlétisme organise le 27 septembre 2020 la cinquième édition de la ROAZHON RUN © 10km.

Article 2 : Le parcours de 10km, mesuré est constitué de 1 boucle. Il est conforme au règlement des courses sur routes de l'IAAF et de la FFA. Le départ sera donné par vagues de 50 coureurs à partir de 8h45 porte 14-15. Chaque vague sera lancée avec 5 minutes d'intervalle. Une vague élite dédiée aux 25 meilleures Femmes et aux 25 meilleurs Hommes sera proposée (Le minima requis pour prétendre à cette vague est de 48 minutes pour les femmes et 39 minutes pour les hommes). La seconde vague partira à 8h50 et sera réservée au Challenge Entreprises. **Vague 1 : 8h45 - Vague 2 : 8h50 - Vague 3 : 8h55 - Vague 4 : 9h - Vague 5 : 9h05 - Vague 6 : 9h10 - Vague 7 : 9h15 - Vague 8 : 9h20 - Vague 9 : 9h25 - Vague 10 : 9h30 - Vague 11 : 9h35 - Vague 12 : 9h40 - Vague 13 : 9h45 - Vague 14 : 9h50 Vague 15 : 9h55 - Vague 16 : 10h - Vague 17 : 10h05 - Vague 18 : 10h10 - Vague 19 : 10h15 - Vague 20 : 10h20 - Vague 21 : 10h25 et Vague 22 : 10h30.**

Article 3 : L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non-licenciés, âgés de 16 ans et plus. Les catégories d'âge donnent lieu à un classement séparé.

Article 4 : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit à une assurance auprès de l'IAAC. Les athlètes licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence individuelle accident : l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non - licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une assurance. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage survenant pendant la manifestation sportive.

Article 5 : Présence d'une équipe médicale sur le parcours et à l'arrivée.

Article 6 : Les inscriptions se font sur le site du SRA https://www.roazhonrun.fr/ ou directement sur https://www.klikego. com/. L'engagement sera validé seulement si le dossier est complet. Identification coureur (nom, prénom, date de naissance et adresse) accompagnée d'une photocopie de licence compétition FFA ou d'un certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition. Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire. Tous les participants devront s'acquitter du montant de 12 euros (une tarification spécifique de 9 euros est proposée aux abonnés du SRFC et des sportifs du Stade Rennais Omnisport). Les inscriptions sont acceptées dans la limite des **1 000 places** disponibles.

Article 7 : Annulation. Toute personne pourra se faire rembourser une partie de son inscription pour les motifs suivants : accident, maladie grave ou incapacité de pratiquer la course à pied. Un certificat médical ou justificatif faisant foi devra être adressé à l'association Stade Rennais Athlétisme au plus tard (5 jours avant la course), cachet de la poste faisant foi. Pour tout remboursement, 6 euros de frais seront soustraits du montant à rembourser.

Article 8 : Le retrait des dossards est possible à ces adresses :

- Du mardi au vendredi au siège de la **MAIF** (5, rue Maréchal Joffre à Rennes) de 10h à 19h.
- Le samedi 26/09 au Roazhon Park côté tribune Ouest-France de 14h à 18h.
- Aucun dossard ne pourra être retiré le DIMANCHE 27 SEPTEMBRE.

Aucun dossard ne pourra être envoyé par la Poste. Obligation de porter le dossard (devant sur le torse) pendant la course.

Article 9 : Le chronométrage se fait par puce électronique fixée à la chaussure ou au dossard. Toute puce (chaussure) non restituée à l'arrivée donnera lieu à une facturation de 15 euros.

Article 10 : Droit à l'image : Le comité d'organisation se réserve le droit, et sans contrepartie, d'utiliser les images prises lors de la course pour les besoins de ses différentes publications.

Article 11 : La CNIL Conformément au règlement général sur la protection des données (2016/679) du 24 mai 2016, relative protection des données à caractère personnel, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Tout refus devra nous être signifié par email à l'adresse suivante en indiquant nom, prénom, adresse : inscriptions@roazhonrun.fr

Article 12 : En cas de force majeure, épidémie, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13 : Prolongation de la validité du dossard. En cas d'annulation pour des raisons extérieures à notre volonté (force majeur), vous pourrez vous inscrire sans contrepartie aucune à l'édition suivante de la Roazhon run.

Article 14 : Le stade Rennais Athlétisme s'engage à tout mettre en œuvre pour appliquer les mesures initiées par les pouvoirs publics et les autorités sanitaires pour respecter les mesures de lutte contre la Covid 19 (Suppression du ravitaillement au km 5, gestion des flux afin de limiter les regroupements et la stagnation des coureurs, départs toutes les 5 minutes par vagues de 50 coureurs, annulation des remises de récompenses dans l'enceinte du Roazhon Park et mise en place d'une cérémonie minimaliste de récompense dans les semaines suivant la course...). **Cf Notice sanitaire.**

Article 15 : Le port du masque sera obligatoire pour tout passage dans l'enceinte du Roazhon Park, dans tous les sas de préparation au départ et jusqu'à la ligne de départ. Une fois la ligne d'arrivée franchie, les Coureurs seront invités à remettre un masque jusqu'à leur sortie de l'enceinte du Roazhon Park. Afin de pallier à la suppression des ravitaillements, les gourdes et camelback sont autorisés.

Article 16 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en accepter les clauses.

Roazhon Run© est une marque déposée INPI (N° 164278983)
Elle appartient au **Stade Rennais Athlétisme**

13, rue Zacharie Roussin - 35700 Rennes • Téléphone : 02 99 63 91 06
organisation@roazhonrun.fr • **www.roazhonrun.fr**

Association Loi 1901 - RCS Rennes 479 540 544 00018